

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00220 Numéro SIREN : 417 954 740 Nom ou dénomination : 6TM GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 22390



LEVENE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT
Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la région Bretagne
Et
de Commissariat aux Comptes inscrite auprès
de la Cour d'Appel de Rennes

6 Boulevard Dumaine de la Josserie
BP 34133
35741 Pacé Cedex
Téléphone : 02.23.22.07.60
RCS Rennes 523.520.096
www.leca-experts.fr

**Rapport du Commissaire aux Apports
sur les apports en nature de :**

- 112 titres de la Société **HEGYD**

Par :

- La société **M-PARTICIPATIONS**
et
- La société **HF INVESTISSEMENTS**

Au profit de :

La société 6TM GROUP

Pacé, le 30 Août 2019
Ce Rapport contient 6 pages

SAS 6TM GROUP

Siège social : 11, rue du Bois de Soeuvres, 35770 VERN SUR SEICHE
RCS RENNES – 417.954.740

Capital Social : 16.000 (SEIZE MILLE) Euros composé de 16.000 actions de 1 Euro de valeur nominale

Rapport du Commissaire aux Apports

Aux associés de la SAS 6TM GROUP

En exécution de la mission qui nous a été confiée par désignation de l'assemblée générale de la SAS 6TM GROUP en date du 18 juillet 2019, concernant les apports de titres de la société **HEGYD** au profit de votre société, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Cette mission ne consiste pas à évaluer les titres de la société faisant l'objet des apports mais il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Dans le cadre de son développement, les associés de la société 6TM GROUP ont souhaité réaliser une opération de croissance externe par la prise de contrôle à 100% de la société HEGYD, qui consiste d'une part à acquérir une partie des titres de la société HEGYD et d'autre part à recevoir par apport en nature les titres non cédés du capital de la société HEGYD.

1.1.1 Les Apporteurs

Les caractéristiques des parties qui apportent les Titres sont les suivantes :

- La société **M-PARTICIPATIONS**, société à responsabilité limitée au capital de 683.700 euros, dont le siège social est sis 5B boulevard du Maréchal Foch – 49100 Angers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 531.452.779, Représentée par Messieurs Mickaël ESNAULT et Mickaël REAULT, Gérants,

- La société **FH INVESTISSEMENTS**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 53.000 euros, dont le siège social est sis 7 rue de la Pomme d'Argent – 49220 Grez Neuville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 844.974.402, Représentée par Monsieur Michel FAILLIE, Gérant.

1.1.2 La société Bénéficiaire des Apports

La société Bénéficiaire **6TM GROUP** est une Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 16.000 (SEIZE MILLE) Euros composé de 16.000 actions de 1 Euro, dont le siège social est situé 11 rue Bois de Soeuvres à VERN-SUR-SEICHE (35), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 417.954.740.

La Société a pour principal objet, la conception et le développement de logiciels informatiques ; la création et la gestion de base de données par tous procédés ; l'édition de logiciels et de bases de données ainsi que la conception, l'installation et l'exploitation de tous réseaux informatiques de type intranet, puis d'opérations d'infogérance de systèmes et d'équipes informatiques.

1.1.3 Les Biens Apportés

A la société **6TM GROUP** sont apportées, sous les garanties ordinaires et de droit, **112 (CENT DOUZE) Titres en Pleine Propriété de la Société HEGYD**,

1.1.3.1 Caractéristiques de la Société HEGYD

La société **HEGYD** est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 18.700 Euros composé de 187 parts sociales 100 € de valeur nominale, dont le siège est à Beaucouzé (49), 9 rue James Watt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Angers sous le numéro 500.942.966.

La société **HEGYD** a pour objet principal, la création de tous documents, tous travaux d'édition de publicité, de création de logiciels de site internet, solution de télésauvegarde et de protection des données, référencement, hébergement et création graphiques.

1.1.3.2 Répartition des Apports

- La société **M-PARTICIPATIONS**, apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, au Bénéficiaire qui l'accepte, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 8 du contrat d'Apport, la pleine propriété de **75 (SOIXANTE-QUINZE) parts sociales** qu'elle détient dans le capital de la société HEGYD.
Les Titres apportés représentent 40,11% (arrondi) du capital et des droits de vote de la société HEGYD, et sont indifféremment des parts sociales ou des actions.
- La société **FH INVESTISSEMENTS**, apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, au Bénéficiaire qui l'accepte sous réserve de la réalisation des conditions suspensives

visées à l'Article 8 du contrat d'Apport, la pleine propriété de **37 (TRENTE-SEPT) parts sociales** qu'elle détient dans le capital de la Société HEGYD.

Les Titres apportés représentent 19,79% (arrondi) du capital et des droits de vote de la société HEGYD, et sont indifféremment des parts sociales ou des actions.

1.2 Description et Évaluation de l'Apport

1.2.1 Évaluation des Titres Apportés

La société **HEGYD** a été évaluée à une somme totale de **969.000 Euros** (NEUF CENT SOIXANTE NEUF MILLE Euros), soit **5.181,82 Euros** (CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT UN Euros et QUATRE VINGT DEUX Cts) **par titre**.

Ainsi la valeur des **112 Titres apportés est égale à 580.363,84 Euros** (CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS E Euros et QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES).

1.2.2 Rémunération et Répartition des Apports

1.2.2.1 Rémunération des Apports

Les Parties ont convenu de rémunérer l'apport en pleine propriété des 112 titres apportés de la société HEGYD par l'octroi d'actions nouvelles qui seront créées par la société 6TM GROUP, à titre d'augmentation de son Capital Social.

Dès lors, les 112 titres apportés évalués à la somme de **580.363,84 Euros**, seront rémunérés par la **création de 3.735** (TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ) **actions nouvelles** de la société **6TM GROUP valorisées chacune 155,12 Euros** (CENT CINQUANTE CINQ Euros et DOUZE Cts) soit :

- au titre de l'**Augmentation du Capital Social 3.735 Euros** (TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ Euros), à laquelle s'ajoute,
- une **Prime d'Apport de 576.628,84 Euros** (CINQ CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SIX CENT VINGT HUIT Euro et QUATRE VINGT QUATRE Cts).

1.2.2.2 Répartition des Apports

- Pour la société **M-PARTICIPATIONS**, l'apport des **75** (SOIXANTE QUINZE) **Titres de la société HEGYD, valorisé globalement à la somme de 388.636,50 Euros** (TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE SIX CENT TRENTE SIX Euros et CINQUANTE Cts), est consenti et accepté moyennant l'**attribution de 2.499** (DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF) **actions de la société 6TM GROUP valorisées chacune 155,12 Euros** (CENT CINQUANTE CINQ Euros et DOUZE Cts), à créer par la société Bénéficiaire, chacune d'une **valeur nominale de 1 Euro** (UN Euro) et assortie d'une **prime d'émission**, soit :
- au titre de l'**Augmentation du Capital Social 2.499 Euros** (DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF Euros), à laquelle s'ajoute,
 - une **Prime d'Apport de 386.137,50 Euros** (TROIS CENT QUATRE SIX MILLE CENT TRENTE SEPT Euros et CINQUANTE Cts).

- Pour la société **FH-INVESTISSEMENTS**,
l'apport des **37 (TRENTE SEPT) Titres de la société HEGYD, valorisé globalement à la somme de 191.727,34 Euros** (CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SEPT CENT VINGT SEPT Euros et TRENTE QUATRE Cts), est consenti et accepté moyennant l'**attribution de 1.236 (MILLE DEUX CENT TRENTE SIX) actions de la société 6TM GROUP** valorisées chacune **155,12 Euros** (CENT CINQUANTE CINQ Euros et DOUZE Cts), à créer par la société Bénéficiaire, chacune d'une **valeur nominale de 1 Euro** (UN Euro) et assortie d'une **prime d'émission**, soit :
 - au titre de l'**Augmentation du Capital Social 1.236 Euros** (MILLE DEUX CENT TRENTE SIX Euros), à laquelle s'ajoute,
 - une **Prime d'Apport de 190.491,34 Euros** (CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE Euros et TRENTE QUATRE Cts)
- Le **capital social** de la société **6TM GROUP** d'un montant de 16.000 Euros sera ainsi **porté à 19.735 Euros** (DIX NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ), divisé en 19.735 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité et la propriété des éléments apportés,
- nous assurer du caractère prudent de la valeur attribuée aux apports.

Nos diligences ont consisté à :

- nous entretenir avec les parties concernées par les opérations d'apports ainsi que leur conseil afin de comprendre le contexte dans lequel elles se situent et pour analyser les modalités envisagées,
- vérifier jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- prendre connaissance et analyser :
 - l'activité de la société HEGYD,
 - les comptes annuels de la société HEGYD du dernier exercice clos au 31 décembre 2018,
 - les derniers documents juridiques Statuts et Kbis mis à notre disposition ainsi que l'approbation des comptes de la société HEGYD au 31/12/2018,
 - la situation intermédiaire de la société HEGYD établie au 30/06/2019,
 - les derniers documents juridiques Statuts et Kbis mis à notre disposition des sociétés 6TM GROUP, M-PARTICIPATIONS et FH INVESTISSEMENTS,
 - les comptes annuels de la société 6TM GROUP du dernier exercice clos au 31 décembre 2018,

- les travaux internes réalisés pour la valorisation de la société HEGYD.

2.2 Valeur des Apports

Dans le cadre de nos diligences, nous avons réalisé nos travaux de valorisation fondé sur la méthode des rendements en tenant compte des différentes caractéristiques de la société HEGYD objet des Apports.

Nous précisons qu'en l'absence de données prévisionnelles, nous avons basé nos travaux sur les données historiques des 3 derniers comptes annuels de la société HEGYD, corrigé de l'impact des Crédits d'Impôts Recherche qu'elle avait bénéficié sur cette période, pour déterminer un Excédent Brut d'Exploitation Normatif ainsi qu'un Résultat Net corrigé.

Les différentes approches de valorisation menées par les parties, ainsi que les vérifications alternatives effectuées par nos soins, confortent la valeur des Apports.

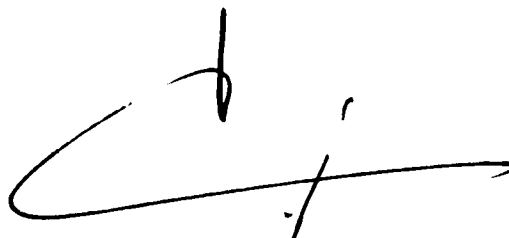
3 Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des 112 Titres apportés de la société HEGYD, évalués à la somme de 580.363,84 Euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du Capital Social de 3.735 Euros chez la société bénéficiaire de l'apport en nature la société 6TM GROUP à laquelle s'ajoute une Prime d'Apport de 576.628,84 Euros.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé lors de l'apport.

Fait à Pacé, le 30 Août 2019.

Le Commissaire aux Apports
SARL LEVENÉ EXPERTISE COMPTABLE AUDIT



Pascal LEVENÉ